

Avenant aux directives CS, CSJ, SR, CFE



Les amendes éventuelles seront appliquées par Swiss Basketball, sur la base du tarif suivant (en CHF)

No	Raison	Coupe CH		CSJ		SR	CFE
		Phase préliminaire	Phases principale et finale	1/4	Final four		
1	Envoi tardif du trophée		500				
2	Annonce tardive date et/ou lieu du match	100	300				
3	Forfait en 32 ^e de finale et avant	250					
	Forfait en 16 ^e de finale	1000					
	Forfait en 8 ^e de finale		2000				
	Forfait en quarts de finale		3000				
	Forfait en demi-finale		5000				
	Forfait en Finale		10000				
4	Début du match tardif	50	100				
5	Matériel de table incomplet	50	100				
6	Licence non-présentée	20	50				
7	OT non licencié ou absent	100	300	50	200	200	
8	OT non reconnu	50	200	50	50	50	
9	Entraîneur absent ou non-reconnu (1 ^{er} match)	50	100	100	100	100	100
	2e match	100	200	200	200	200	200
	3 ^e match	200	400	400	400	400	400
10	Assistant non-reconnu (1 ^{er} match)	50	100	100	100	100	100
	2 ^e match	100	200	200	200	200	200
	3 ^e match	200	400	400	400	400	400
11	Carte d'entraîneur non-présenté	50	100	50	50		50
12	Équipement non-conforme	50	100				
13	Absence des 24"	50	200				
14	Feuille de match incomplète ou fausse	100	200				
15	Transmission tardive des résultats	100	200	50			
16	Non transmission des résultats	150	300	200			
17	Non-transmission des statistiques (1/2 finales)		100				

La procédure envers les clubs débiteurs reste réservée.

Approuvé par le Comité Directeur de Swiss Basketball le 18 juin 2009.